

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Direction générale des services
Pôle Ressources et Moyens
Direction des Ressources Humaines
Service Formation et Orientation professionnelle
.....

DIPARTIMENTU DI U CISMONTU

Direzione generale di i servizii
Polu Risorce e Mezi
Direzione di e risorse Umane
Serviziu Furmazione è Orientazione professionale
.....

ARRETE

N° 517 RH 2361 DU 17 NOV. 2017

**PORTANT OUVERTURE D'UNE SESSION DE SELECTION PROFESSIONNELLE D'INTEGRATION
POUR L'ANNEE 2017
ORGANISEE PAR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-CORSE ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents.

Vu le comité technique en date du 14 mars 2017.

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 106 en date du 20 avril 2017



*Tout courrier doit être adressé impersonnellement à/Per scriveci, indirizzà tutte lettere à
M. le Président du Conseil Départemental*

Hôtel du Département / Casa di u Dipartimentu
Rond-Point du Général Leclerc - 20405 BASTIA Cedex 9
Tél : 04.95.55.56.35 - Fax : 04.95.55.02.11

ARRETE

Article 1 : Une commission de sélection professionnelle d'intégration est constituée sans conventionnement pour les grades et emplois fixés selon le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du Département de la Haute-Corse.

La répartition s'établit selon le tableau ci-après :

Grades	Nombre de postes
Rédacteur territorial	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Attaché territorial	2

Article 3 : Inscriptions :

Le dossier de candidature est fourni par le Département de la Haute-Corse, il se compose de deux volets :

- Le premier renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale certifie que l'agent remplit les conditions pour l'accès au dispositif de titularisation et qu'il exerce des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par la collectivité pour faire acte de candidature.

La date limite de réception des dossiers de candidatures, auprès de l'autorité territoriale pour la participation aux sélections professionnelles d'accès au grade de rédacteur territorial, rédacteur principal de 2^{ème} classe et attaché territorial est fixée au **05 décembre 2017**.

Ces dossiers seront remis à la commission d'évaluation, préalablement aux auditions des candidats concernés.

Article 4 : Cette commission est composée de :

- Monsieur Jean-François VALLICIONI, Directeur du Centre Départemental de Gestion de la Haute-Corse, représentant la Présidente du CDG2B ;
- Monsieur Pierre SIMEON DE BUOCHBERG , 3^{ème} vice-président du Conseil Départemental de la Haute-Corse ;
- Madame Christine CAVATORTA, Directrice adjointe du Pôle Evaluation et qualité du Département de la Haute-Corse

Article 5 : Elle se réunira le **18 décembre 2017 à 09h** à l'adresse suivante :

**Salle 1113
Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département
Rond-point du Maréchal Leclerc
20405 BASTIA cedex 9**

Article 6 : À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade de rédacteur territorial, de rédacteur principal de 2^{ème} classe et d'attaché territorial, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Article 7: L'autorité territoriale du Département de la Haute-Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du département de la Haute-Corse.

Article 8 : L'autorité territoriale du Département de la Haute-Corse:

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Affiché au Conseil Départemental de la Haute-Corse le :

Transmis au Représentant de l'État le :

Fait à Bastia, le

Le Président

François ORLANDI

